

### I. Déclenchement des traitements sur cicadelles FD adultes

Dans l'optique de ne déclencher des traitements adulticides supplémentaires que si nécessaire, les équipes du GDON du Sauternais et de Graves ont disposé 215 pièges jaunes triangulés afin de surveiller les niveaux de population de cicadelles de la Flavescence Dorée (*Scaphoideus titanus*). Ces pièges sont relevés jusqu'au 6 août 2025.

Ce n'est que si les relevés de piégeage révèlent des populations d'insectes trop importantes qu'un traitement sur cicadelles adultes (T3) est déclenché.

Pour rappel : Si vous êtes concerné par ce déclenchement, un seul traitement sur adultes doit être réalisé dans les deux prochaines semaines et la matière active doit impérativement être homologuée « cicadelles de la flavescence dorée ». Pour plus de renseignement, il existe une liste des produits pour la lutte obligatoire contre la flavescence dorée sur le site du GDON des Bordeaux : <https://www.gdon-bordeaux.fr/lutter/maîtriser-les-populations-de-vecteur/les-produits/>.

À la suite du troisième et dernier relevé effectué, **18** pièges au total ont dépassé le seuil de piégeage fixé par le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) dont **4 cette dernière semaine**. Ce dépassement de seuil engendre une obligation de traitement sur les parcelles de vignes dans un rayon de 500 mètres autour des 18 pièges (en incluant les parcelles coupées par le cercle).

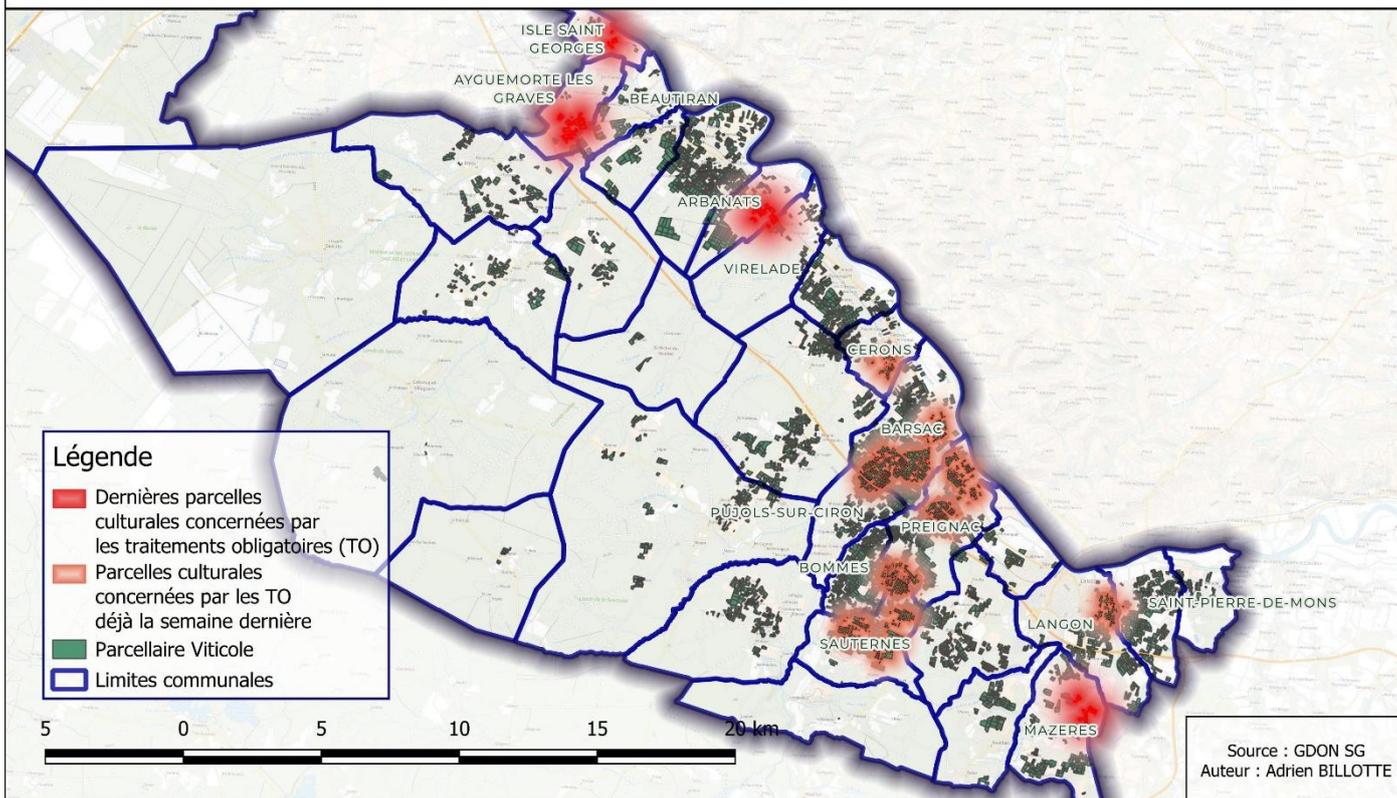
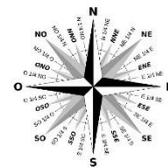
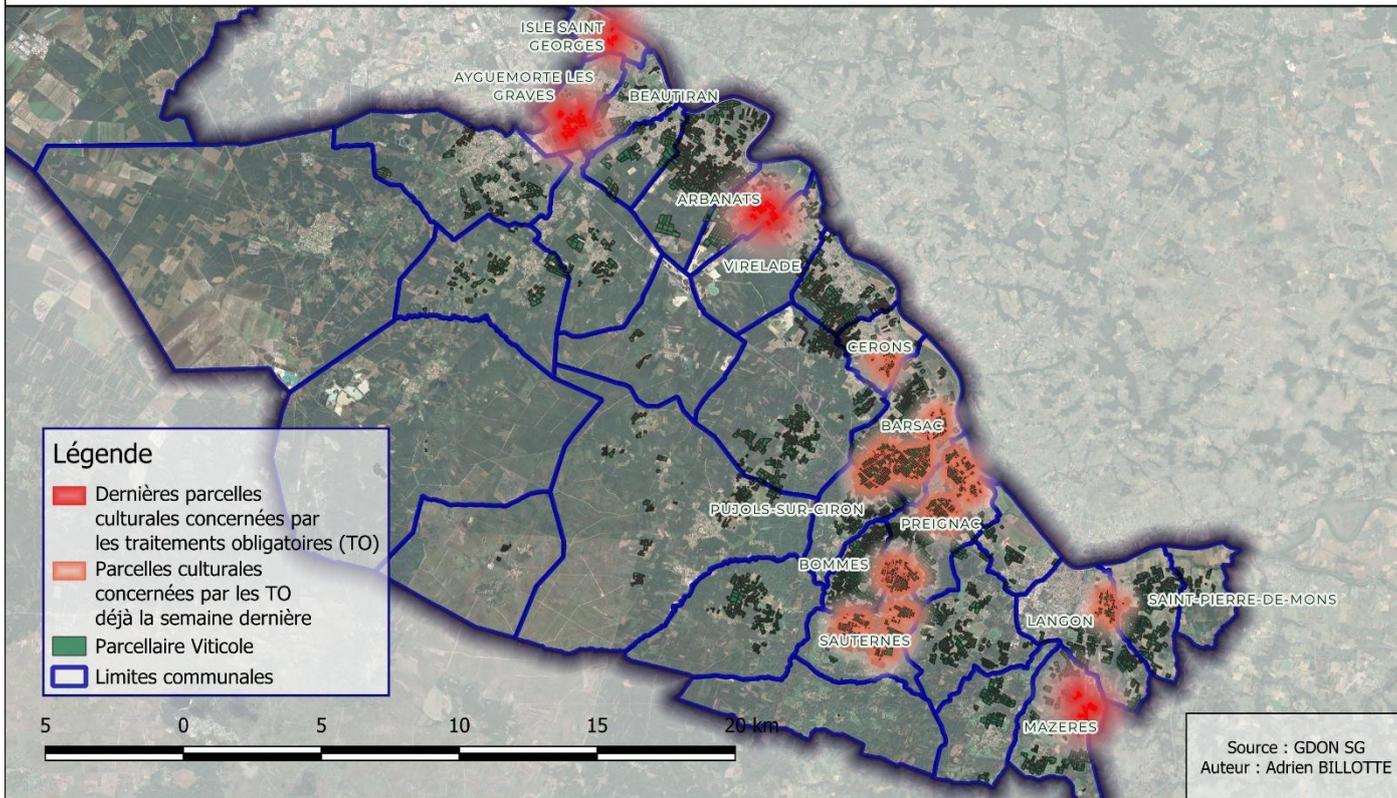
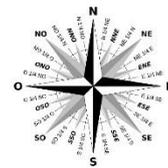
Afin de vérifier si vous êtes concerné par ces traitements, **vous devez vous référer à [la carte interactive](#)** pour zoomer directement sur votre parcellaire, **vous pouvez également observer les cartes « vue d'ensemble » sur la page suivante pour avoir une première indication.**

**Tous les exploitants de vignes concernés par les traitement obligatoire (voire [carte interactive](#)) situés sur des parcelles de vignes partiellement sur les communes suivantes :**

**ARBANATS  
AYGUEMORTE LES GRAVES  
BARSAC  
BEAUTIRAN  
BOMMES  
CERONS  
ISLE SAINT GEORGES**

**PUJOLS-SUR-CIRON  
SAINT-PIERRE-DE-MONS  
VIRELADE  
LANGON  
MAZERES  
PREIGNAC  
SAUTERNES**

doivent réaliser 1 traitement contre les cicadelles adultes de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) **avant le 20 août 2025**. Nous vous invitons toutefois à réaliser ce traitement le plus rapidement possible, en **respectant les délais avant récolte**.



**Rappel : le piégeage n'implique pas les utilisateurs de pyréthrinés d'origine naturelle** : ces derniers, sur les zones ou communes à 2+1 effectuent 3 larvicides et sur les zones ou communes à 1+1, 2 larvicides avec des pyréthrinés d'origine naturelle sur leurs parcelles de vignes.

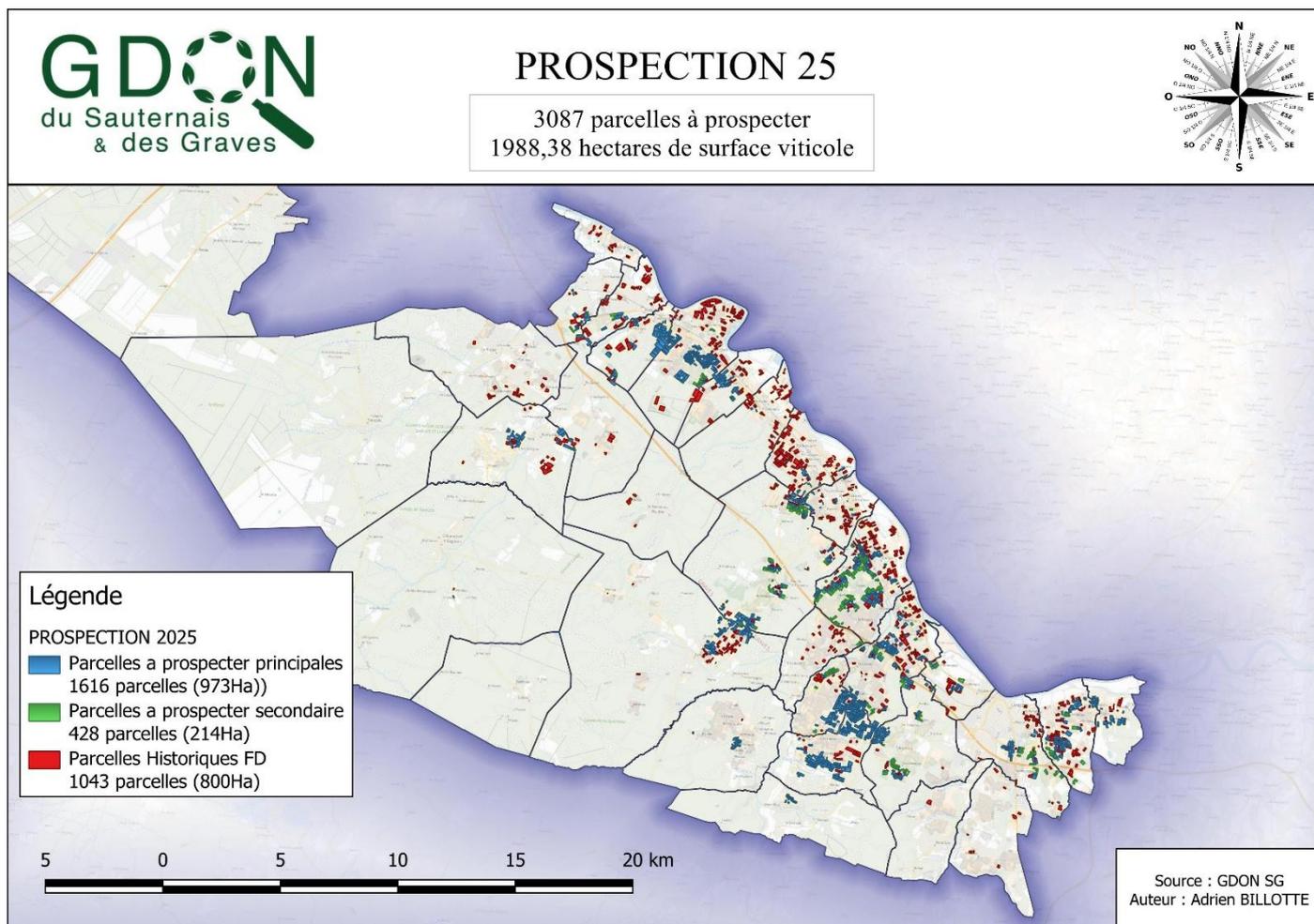
## II. Contrôle des traitements

Dans le cadre de la lutte obligatoire, les spécialités insecticides et leurs dosages doivent être homologués contre la cicadelle de la Flavescence Dorée. Le registre phytosanitaire doit être tenu à jour avec la parcelle traitée, la surface concernée, la date de traitement, le produit utilisé et la dose employée. Les justificatifs d'achat des produits doivent également être tenus à disposition en cas de contrôles. Des analyses de résidus de produits sur feuilles et des comptages larvaires pourront être réalisés par le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ou la FREDON pour vérifier que les traitements ont été appliqués.

## III. Prospection

En 2025, nous sommes à notre deuxième année de cycle de 4 ans de prospections, notre objectif est de :

- Prospecter toutes les parcelles avec un historique FD en N-2 et N-1 (800 Ha)
- Prospecter toutes les parcelles que nous n'avons pas prospectées depuis 2021 (680,56 Ha)
- Prospecter les parcelles non prospectées depuis 2022 les plus proches des foyers FD (>100 m = 293,93 Ha / > 250m= 680,55 Ha)



Enfin, afin d'être reconnu plus facilement, chacun de nos salariés sera équipé d'une casquette avec le LOGO du GDON (cf. ci-dessous).



**La prospection se déroulera du 4 Août à la fin septembre 2025**

**2000 Ha de surface viticoles seront prospectés**

**Merci de leur réserver votre meilleur accueil quand vous les croiserez dans vos parcelles.**

---

**Le GDON du Sauternais et des Graves organise la lutte contre la Flavescence Dorée**

**sur 38 Communes de la Gironde sur 5508 Ha de vigne**